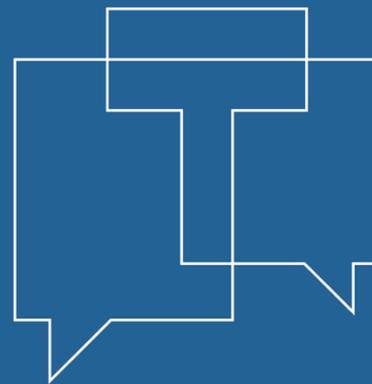


FAITS SAILLANTS

Café-rencontre

Présentation du projet de minicentrale hydroélectrique
Matawak

27 février 2024



INTRODUCTION

Transfert Environnement et Société (ci-après Transfert), a été mandaté par Énergie Matawak pour assurer l'animation et la facilitation des échanges, ainsi que la prise de notes, lors du café-rencontre de présentation du projet de minicentrale hydroélectrique Matawak tenue le 27 février 2024, au Golf Lac Taureau à Saint-Michel-des-Saints.

Ce document n'est pas un verbatim, il vise à rapporter le plus fidèlement possible les principaux éléments qui ressortent des échanges tenus. Il a pour objectif de refléter les questionnements, commentaires et préoccupations soulevés lors de la rencontre. Ces éléments ont été regroupés par thématique et sont résumés à titre indicatif. Le contenu de ce compte rendu ne peut être considéré comme les paroles textuelles (citations) d'Énergie Matawak ou des personnes qui ont participé à la rencontre. La vulgarisation scientifique, la transparence et la rigueur sont les principes qui ont guidé l'élaboration du document.

SOMMAIRE

Le café-rencontre de la présentation du projet de minicentrale hydroélectrique Matawak s'est tenue le 27 février 2024, au Golf Lac Taureau, situé au 220 chemin du Mont-Trinité à Saint-Michel-des-Saints.



Mardi 27 février 2024



18 h 30 à 20 h 30



Golf Lac Taureau



84 personnes présentes

Représentants et représentantes d'Énergie Matawak :

Marc Morin

Directeur du projet

Daniel Migneault

Agent de liaison et de communication

Représentantes de Transfert

Stéphanie Fortin

Directrice de projets – Facilitatrice et animatrice de la rencontre

Justine Simard

Conseillère principale

La rencontre du 27 février a réuni 84 personnes issues du secteur de Saint-Michel-des-Saints et de Saint-Zénon ou de diverses organisations du milieu. Les participant.e.s présent.e.s avaient été invité.e.s par voie postale et par divers moyens électroniques, quelques semaines avant la séance.



COMPTE RENDU

MOT DE BIENVENUE

Mme Stéphanie Fortin, facilitatrice et animatrice de la rencontre, précise que Transfert Environnement et Société, est une firme spécialisée en participation publique et acceptabilité sociale et qu'elle a été mandatée par Énergie Matawak, notamment pour structurer la présente rencontre et être la gardienne de la démarche.

OBJECTIFS DE LA RENCONTRE, DÉROULEMENT ET MODALITÉS DE PRISE DE PAROLE

Mme Fortin présente les objectifs de la rencontre :

1. Prendre connaissance des étapes réalisées et à venir pour le projet de minicentrale et obtenir l'information sur le cheminement habituel et prévu pour ce type de projet;
2. Participer à identifier les solutions en amont des impacts potentiels;
3. Identifier les canaux de communication pour établir et maintenir un dialogue constructif et transparent;
4. Permettre à Énergie Matawak d'écouter vos idées et propositions.

L'ordre proposé de la rencontre ainsi que les règles d'engagement pour assurer le bon déroulement de la rencontre sont ensuite présentés et acceptés par l'assistance.

PRÉSENTATION DU PROJET DE MINICENTRALE D'ÉNERGIE MATAWAK

M. Marc Morin, directeur du projet, présente les éléments importants du projet de minicentrale d'Énergie Matawak dont voici quelques éléments importants :

- Le projet découle d'un partenariat novateur entre le Conseil des Atikamekw de Manawan (37,5%), la MRC de Matawinie (37,5%) et la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh (25%).
- Le Conseil des Atikamekw de Manawan et la MRC de Matawinie ont souhaité s'adjoindre de l'expérience des projets de minicentrale développés par la communauté au Lac-Saint-Jean (Val-Jalbert et Onzième chute).
- La corporation sans but lucratif détenue à 100% par le Conseil des Pekuakamiulnuatsh, Développement PEK, sera maître d'œuvre du projet.
- Le début de la construction est prévu pour 2025 pour une mise en service prévue en 2027.
- La gestion des eaux du réservoir Taureau ne sera pas modifiée par le projet de minicentrale étant donné qu'Hydro-Québec demeure l'opérateur du barrage.



M. Daniel Migneault, agent de liaison et de communication, présente ensuite les objectifs et les grandes étapes de la démarche d’information et de consultation prévue pour le projet :

<p>Mars 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> › Dépôt de l’avis de projet au ministère de l’Environnement, de la Lutte aux Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) 	<p>Automne 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> › Dépôt de l’étude d’impacts <p>Début 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> › Processus d’évaluation et d’autorisation du projet du MELCCFP
<p>Automne 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> › Réalisation des inventaires environnementaux nécessaires à la réalisation de l’étude d’impacts 	<p>Été 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> › Obtention des autorisations gouvernementales <p>Automne 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> › Début des travaux de construction
<p>Hiver 2024-Printemps 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> › Démarche d’information et de consultation 	<p>Automne 2027</p> <ul style="list-style-type: none"> › Mise en service commerciale

Il ajoute qu’une démarche de consultation distincte sera réalisée par le Conseil des Atikamekw de Manawan spécifiquement pour leurs membres.

La présentation complète du projet et de la démarche d’information et de consultation prévue est disponible à l’Annexe I.

Les personnes présentes sont ensuite invitées à prendre la parole pour une période de questions et d’échanges. Les questions, préoccupations et enjeux mentionnés par les gens de l’assistance sont résumés dans le tableau ci-après.

RÉSUMÉ DES ÉCHANGES		
THÉMATIQUES	QUESTIONS, PRÉOCCUPATIONS OU COMMENTAIRES	ÉLÉMENTS DE RÉPONSES
Circulation des véhicules hors-route (VHR)	Quels seront les impacts durant et après les travaux pour les véhicules hors-route qui empruntent le barrage présentement (VTT et motoneige) ?	Une coupure du barrage est prévue pendant la période estivale, donc il ne devrait pas y avoir d’impacts pour la circulation des motoneiges sur le barrage. Concernant la circulation en VTT lors de cette période estivale, les besoins devront être évalués afin d’adresser cette problématique de la manière la plus optimale.
Construction et opération de la minicentrale	L’énergie produite sera acheminée à quel endroit et de quelle manière ?	Hydro-Québec est responsable de construire cette ligne électrique, donc pour l’instant le tracé de la ligne envisagé n’est pas défini, mais il est fort probable que celle-ci emprunte le même chemin que la ligne électrique qui alimente présentement le barrage. Celle-ci sera raccordée au poste de Saint-Zénon.



RÉSUMÉ DES ÉCHANGES

THÉMATIQUES	QUESTIONS, PRÉOCCUPATIONS OU COMMENTAIRES	ÉLÉMENTS DE RÉPONSES
	La production est estimée à combien de mégawatts annuellement et comment sont pris en compte les changements climatiques dans ces estimations ?	Les estimations ont été faites à partir des débits de la rivière Matawin et de leurs niveaux correspondants pour le facteur de chute qui est important dans l'estimation de la production d'énergie. Les estimations sont d'environ 70 000 mégawattheures par année. Lors des pires années pour les centrales hydroélectriques au Québec, lorsqu'il y a moins de précipitations, celles-ci produisent environ 70% de leur valeur moyenne.
	Quelle proportion de l'eau de la rivière Matawin sera évacuée par les turbines ?	En hiver, l'eau sera évacuée à 100% par la centrale. En période printanière, les déversoirs du barrage d'Hydro-Québec seront utilisés lors des crues.
	Lors de l'opération de la minicentrale, est-ce que la gestion sera faite par Hydro-Québec ou par Énergie Matawak ?	La minicentrale sera détenue par les trois partenaires d'Énergie Matawak et sera opérée par Développement PEK qui a un contrat avec Énergie Matawak. Le barrage demeure une entité à part géré par Hydro-Québec.
	L'échéance de deux ans et demi pour la construction du projet semble assez courte.	M. Morin mentionne que peu de travaux sont requis et l'échéancier prévu est suffisamment long pour la réalisation du projet.
	Quelle est la puissance actuelle du barrage en comparaison et le projet de minicentrale compte ajouter combien de turbines ?	Actuellement, aucune turbine n'est présente sur le barrage, donc aucune électricité n'est produite. Il s'agit d'un barrage de régulation des eaux pour alimenter le bassin versant Saint-Maurice. Le projet d'Énergie Matawak prévoit deux turbines.
Gestion des eaux	Durant la période des travaux ou en hiver, est-ce qu'il y aura des impacts sur le niveau d'eau du réservoir ?	La minicentrale d'Énergie Matawak n'aura aucune incidence sur les niveaux d'eaux du réservoir qui continueront d'être gérés par Hydro-Québec. Ce type de minicentrale a la capacité de produire peu importe le niveau du lac et s'ajuste en fonction des niveaux d'eau disponibles. Les travaux n'auront pas d'incidence sur le niveau d'eau du réservoir.
	La Zec Chapeau-de-Paille a développé une importante offre d'activités nautique (kayak, paddleboard, etc.) et de pêche sur la rivière Matawin. Le projet semble mobilisateur à première vue, mais il sera important de s'assurer	La gestion des débits d'eau sera gérée selon le protocole sur les niveaux du barrage d'Hydro-Québec. Hydro-Québec a également un engagement envers la Zec Chapeau-de-Paille pour respecter certains débits sortants établis. M. Morin ajoute que le rendement des turbines sera sensiblement le même peu importe les débits d'eau et s'adapte selon les protocoles déjà en place d'Hydro-Québec.



RÉSUMÉ DES ÉCHANGES

THÉMATIQUES	QUESTIONS, PRÉOCCUPATIONS OU COMMENTAIRES	ÉLÉMENTS DE RÉPONSES
	qu'il ne génère pas d'impacts sur les activités en aval du barrage. Dans quelle mesure pourrez-vous contrôler l'eau qui descend vers la rivière Matawin ?	Énergie Matawak est ouvert à tenir des discussions avec la Zec et Hydro-Québec pour assurer la poursuite des activités sur la rivière Matawin.
	Une entente est effectivement en vigueur avec Hydro-Québec, mais une clause mentionne qu'Hydro-Québec peut ne pas la respecter dans une situation particulière. Je crains que la Société d'État ne la respecte pas lorsque le niveau d'eau sera peu élevé afin de turbiner davantage d'eau.	M. Morin mentionne que l'ajout de la minicentrale ne modifiera rien à la gestion actuelle du barrage. Les participants sont invités à transmettre leur proposition d'ajustement à la gestion des niveaux de l'eau lors de l'atelier participatif et des ateliers de travail à venir afin que ceux-ci puissent être consignés et transmis à Hydro-Québec pour raffiner la gestion de l'eau actuelle du barrage.
	Est-ce que des barrages pourraient être ajoutés sur la rivière Matawin en amont de Saint-Michel-des-Saints pour réduire les risques d'inondations ?	Cette décision devrait être prise par Hydro-Québec, le gouvernement et la MRC et ne fait pas l'objet du projet d'Énergie Matawak étant donné que ça concerne des enjeux de protection lors de crues.
Biodiversité	Est-ce que des mesures seront prises pour conserver davantage les poissons dans le réservoir puisqu'ils ne pourront pas passer dans les turbines ?	Une grille sera installée en amont des turbines pour empêcher les poissons de passer. Le ministère de l'Environnement est impliqué pour s'assurer que cette grille respectera l'espacement requis selon les espèces.
Localisation et accès	Quel chemin sera utilisé pour accéder au chantier lors des travaux ? Est-ce que le chemin du barrage sera utilisé ?	Le chemin qui sera utilisé est un chemin existant qui rejoint Saint-Ignace-du-Lac au barrage. Il n'est pas prévu d'utiliser le chemin du barrage.
	Géographiquement, le barrage Matawin est situé à quel endroit ?	Le barrage est situé dans le territoire non-organisé (TNO) de la MRC de Matawinie, à la limite de la MRC de Mékinac.
Gouvernance	Est-ce que l'entité qui chapeaute le projet est un organisme à but non lucratif (OBNL) formé de trois partenaires ? De quelles sources proviendront les fonds ?	Énergie Matawak est une société en commandité formée des trois partenaires suivants : Conseil des Atikamekw (37,5%), la MRC Matawinie (37,5%), Matawak et la Première nation des Pekuakamiulnuatsh (25%). Chacun des partenaires apportera sa contribution pour la mise de fonds du projet équivalente à leur participation dans le projet. Énergie Matawak détiendra ainsi les droits de gestion et d'opération de la minicentrale octroyés par Hydro-Québec et un contrat de gestion est donné à Développement PEK qui est un OBNL ayant une expertise dans le domaine.



RÉSUMÉ DES ÉCHANGES

THÉMATIQUES	QUESTIONS, PRÉOCCUPATIONS OU COMMENTAIRES	ÉLÉMENTS DE RÉPONSES
	Est-ce qu'un représentant d'Hydro-Québec est présent et sinon, est-ce qu'ils étaient informés de la rencontre ? Il serait apprécié qu'ils soient présents lors d'une prochaine rencontre pour confirmer certaines informations.	Hydro-Québec était informé de la tenue de la rencontre de ce soir, mais à cette étape-ci du projet, ils ne souhaitent pas être présents dans la démarche. Ils préfèrent tout d'abord que la démarche de consultation soit réalisée par le promoteur avant de s'impliquer. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec Hydro-Québec pour présenter le projet et ils ont d'ailleurs fourni une lettre d'appui au projet.
	Concernant les appels d'offres, est-ce qu'il y aura réellement des retombées locales si le donneur d'ouvrage du projet est situé à Mashteuiatsh ?	Développement PEK est un OBNL qui est effectivement localisé à Mashteuiatsh et qui agira à titre de maître d'œuvre du projet et recevra les propositions pour les contrats de construction. M. Morin précise qu'ils suivront les processus d'appels d'offres publics et seront diffusés sur la plateforme SEAO du gouvernement du Québec.
	Est-ce que le pourcentage de parts des trois partenaires équivaut au pourcentage de mise de fonds dans le projet ?	Effectivement le pourcentage de parts des trois partenaires équivaut au pourcentage de mise de fonds.
	À quelle hauteur sont estimés les revenus récurrents et qui en bénéficiera ?	Les revenus de la vente d'énergie permettent d'avoir accès à des taux d'emprunt avantageux. Comme le projet génère des revenus, cela n'affecte généralement pas la capacité d'emprunt des partenaires. Les revenus reviennent entièrement aux partenaires. Au départ, une gestion prudente est réalisée pour s'assurer de combler la dette liée à l'emprunt. Très rapidement, des fonds peuvent être versés aux partenaires qui décident de leur utilisation. Ces fonds ne font qu'augmenter au fur et à mesure du remboursement de l'emprunt. Plusieurs informations sont à confirmer pour avoir les meilleures estimations sur les revenus du projet.
	Est-ce que des représentants de la MRC et de la communauté de Manawan sont présents ?	Aucun représentant du conseil d'administration d'Énergie Matawak ne sont présent ce soir puisque Développement Pek est un organisme indépendant de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh. La démarche de consultation de la Première Nation des Atikamekw de Manawan sera dictée par le Conseil de bande et sera réalisée en parallèle.
	Est-ce que l'entente entre Énergie Matawak et Hydro-Québec sera	Le protocole qui sera établi avec Hydro-Québec est toujours en négociation et n'est pas rédigé actuellement. Énergie Matawak pourra donner plus de détails ultérieurement.



RÉSUMÉ DES ÉCHANGES

THÉMATIQUES	QUESTIONS, PRÉOCCUPATIONS OU COMMENTAIRES	ÉLÉMENTS DE RÉPONSES
	publicisée avant de lancer les appels d'offres ?	
Retombées économiques / rentabilité	Est-ce qu'une étude de rentabilité du projet fut réalisée ?	Plusieurs scénarios furent analysés en fonction du cadre donné par Hydro-Québec concernant des tarifs potentiels qui sont à définir. Étant donné qu'une grande partie de la production annuelle sera faite en période hivernale, cette minicentrale devient très intéressante pour Hydro-Québec qui cherche à combler des manques en hiver.
	En comparaison au projet d'Innergex qui fut abandonné il y a 20 ans, quelles seront les redevances pour les citoyens de Saint-Michel-des-Saints et où ira la production d'énergie générée par le barrage ?	Le projet d'Innergex avait ses enjeux et M. Morin ne connaît pas spécifiquement les raisons qui ont mené l'abandon du projet à l'époque. Il mentionne que les partenaires communautaires ne recevront aucune redevance du projet, mais plutôt des retours sur les investissements qui seront faits en proportion de leur participation dans le projet. La ligne électrique sera raccordée au poste de Saint-Zénon qui est raccordé au réseau d'Hydro-Québec. Au Québec, les promoteurs de minicentrale ont des contrats d'achat d'énergie avec Hydro-Québec et n'a pas le droit d'en distribuer à des particuliers. La gestion de l'énergie au Québec est assurée uniquement par Hydro-Québec.
Gestion des risques	Si une situation d'urgence survient et que l'ouverture d'un déversoir du barrage est nécessaire, comment cette situation sera gérée sachant qu'un délai important est requis pour le déplacement d'un employé d'Hydro-Québec jusqu'au barrage ?	Le projet prévoit une vanne de <i>by-pass</i> qui ne nécessitera pas l'intervention d'Hydro-Québec advenant une situation exceptionnelle. Ces éléments seront discutés dans le cadre du protocole d'entente avec Hydro-Québec.
	Quelle est la responsabilité d'Énergie Matawak si un dommage important au barrage survient ? Les dommages éventuels qui pourraient être causés à la communauté advenant un bris du barrage devraient faire partie des assurances du promoteur.	Le promoteur aura effectivement des assurances de responsabilité civile puisqu'il agit comme maître d'œuvre du projet.



ATELIER PARTICIPATIF

L'atelier participatif a comme objectif de documenter le savoir citoyen, les connaissances locales, les sensibilités et dresser le portrait actuel du territoire et de la communauté en rapport avec le projet afin d'en tenir compte dans les phases du projet.

Le déroulement de l'atelier est expliqué par Mme Fortin et les participants sont invités à se regrouper pour réaliser les deux activités suivantes :

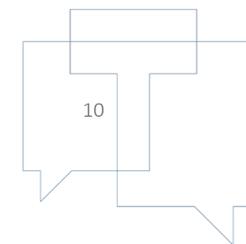
1. Identification des activités et lieux ayant une importance locale
2. Partage des préoccupations, commentaires et suggestions

Les résultats de l'atelier résultant des partages de chacun des sous-groupes sont présentés ci-dessous.



PARTIE 2 – PARTAGE DES PRÉOCCUPATIONS, COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS

PRÉOCCUPATIONS	ÉLÉMENTS À APPROFONDIR	SUGGESTIONS/BONIFICATIONS
Circulation véhicules hors-route (VHR)		
<ul style="list-style-type: none"> • Crainte de perdre l'accès au sentier VHR/motoneige qui circule sur le barrage • Le sentier #345 du Club Royaume Motoneige Saint-Zénon emprunte en partie la route 3 qui sera utilisée pour se rendre au barrage. • Le déneigement de la route 3 pour permettre l'accès au barrage en hiver aura un impact sur l'accès au sentier #345 qui permet de rejoindre le sentier #360 au nord du barrage qui permet un lien vers la Haute-Mauricie, Matawin, La Tuque, Lac-Saint-Jean. • Risques associés à la fermeture du sentier #345 pour les touristes et les locaux qui y circule. 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la mise en place d'une route alternative pour la circulation des VHR/motoneige pendant les travaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Reconstruire/réparer le pont situé environ à 10 km plus bas sur la rivière (pont Bailey) pour permettre une alternative de circulation des VHR/motoneige lorsque le barrage ne sera pas accessible pour la circulation • Relocaliser le sentier motoneige • Utiliser le chemin du barrage à l'ouest du Lac Taureau et non le chemin Mastigouche (appartenant à la SEPAQ) afin de favoriser les retombées économiques à Saint-Michel-des-Saints et aussi investir sur l'entretien du chemin qui est peu entretenu actuellement faute de ressources.
Retombées économiques		
<ul style="list-style-type: none"> • Perte de retombées économiques importantes liées au tourisme à Saint-Zénon et Saint-Michel-des-Saints (restaurants, auberges, pourvoiries, hôtel, chalets locatifs), particulièrement en lien avec la clientèle motoneigiste si le sentier #345 n'est plus accessible. • Emploi d'une main-d'œuvre locale pour la gestion de l'opération de la centrale (opérateurs, techniciens, mécaniciens, électriciens, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> • Quels seront les réels impacts économiques pour les villages du secteur ? (ex : les travailleurs engagés seront des travailleurs spécialisés temporaires qui ne résideront pas dans les villages). • Suivi des contrats et des emplois locaux 	



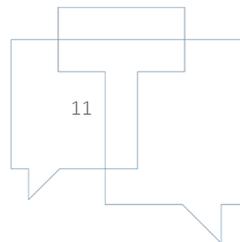
- Souhait d'obtenir des redevances citoyennes sans obligation de présenter des projets structurants à la MRC.
- Davantage de retombées économiques pour les localités.

Gestion des eaux

- Souhait que la gestion du Lac Taureau soit inchangée.
- Souhait que le débit d'eau de la rivière Matawin ouest à partir du Parc Rouge-Matawin soit régularisé avec un barrage pour éviter de potentielles inondations à Saint-Michel-des-Saints.
- Gestion des niveaux d'eau adéquate pour les résidents autour du Lac.
- Inquiétudes concernant les milieux humides.
- Respect de l'entente au niveau des cotes de niveaux du réservoir avec les différents partenaires.

Écosystèmes

- Souhait que les débits d'eau soient régulés par une entente pour préserver la présence de plusieurs espèces de poissons (omble, doré, ouananiche, brochet, achigan, perchaude, etc.) pêchés sur la rivière Matawin (pêche sportive).
- Présence de frayères (ouananiches) à surveiller selon le nouveau patron de sortie de l'eau
- Assurer un équilibre entre l'impact du marnage, les besoins en eau pour produire l'électricité et la préservation des habitats des poissons
- Perte de fosses migratoires pour les poissons
- Régulation des débits lors des fins de semaine
- Ajouter une passe à poissons



Gestion du risque/sécurité

- Assurance responsabilité du promoteur en cas de dommage majeur durant les travaux et pendant l'exploitation de la minicentrale
- Questionnement quant aux risques de rupture du barrage
- Risque d'affaiblissement de la structure du barrage par d'éventuels dynamitages
- Enjeux de sécurité possible si le réseau cellulaire n'est pas accessible au barrage

Récréotourisme

- Impact du projet sur les activités de pêche et de villégiature le long de la rivière Matawin
- Développer l'aspect touristique à la centrale (visite, promenade vitrée, passerelle, sentiers, aire de pique-nique, etc.) sur quatre saisons

Gouvernance

- L'iniquité de l'investissement des trois «actionnaires» en comparaison aux revenus
- Examiner la possibilité que le village de Saint-Michel-des-Saints soit partenaire du projet
- Questionnement concernant la rentabilité du projet
- Questionnement concernant la qualité de la construction du projet si le plus bas soumissionnaire est retenu
- Inquiétudes concernant la bonne coordination entre les trois partenaires
- Échanges avec les représentants d'Hydro-Québec, de Manawan, des Innus du Lac-Saint-Jean, de l'Association pour la protection du Lac Taureau, de la MRC Matawinie, de la MRC Mékinac
- Moyens de financement des partenaires
- Les responsabilités et conditions de remise en état du barrage lors de la fin de vie du projet.



Général

- Souhait que le projet soit assujéti à un BAPE
- Préoccupations concernant les impacts des changements climatiques sur le projet
- Échéancier de l'évolution des travaux
- Moyens de communication sur l'évolution des travaux et le partage d'informations à chacune des étapes de construction
- Nécessité de réaliser un BAPE
- Permettre le partage d'opinions citoyennes et d'interactions sur votre site internet



CONCLUSION

MM. Morin et Migneault présentent en rappel les prochaines étapes de la démarche et remercient les personnes présentes pour leur participation en grand nombre à la rencontre.

Mme Fortin mentionne que des ateliers de travail thématiques auront lieu au printemps pour élaborer des mesures d'atténuation aux enjeux et préoccupations spécifiques qui furent partagés aujourd'hui.

Les détails de ces ateliers seront communiqués par courriel aux personnes présentes.

La rencontre se termine à 20h45.



ANNEXE 1 – PRÉSENTATION





**PROJET DE MINICENTRALE HYDROÉLECTRIQUE
Barrage Matawin opéré par Hydro-Québec**

**Café-rencontre
27 février 2024**

**ORDRE DU
JOUR PROPOSÉ**

18 h 35 Présentation d'Énergie Matawak

18 h 50 Période de **questions**

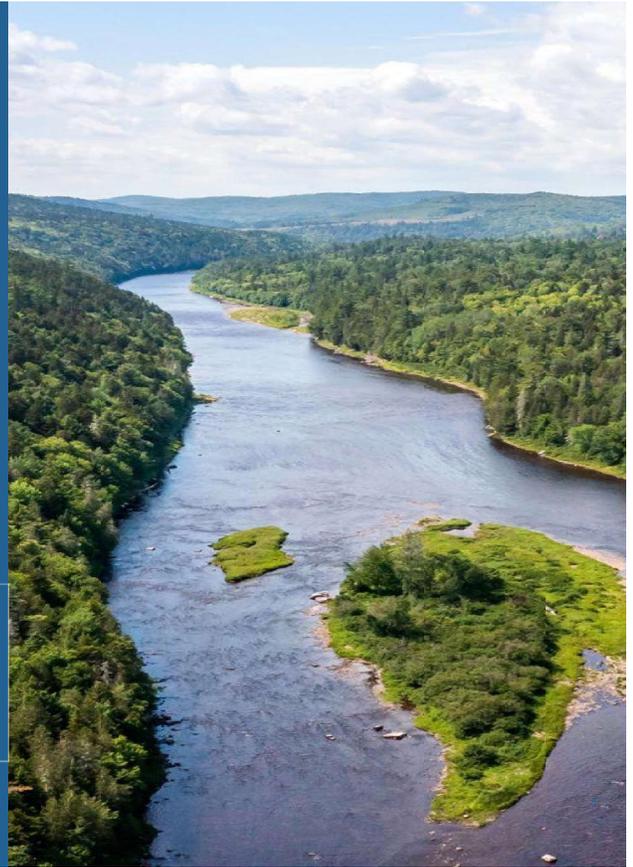
19 h 45 **Atelier** participatif et échanges informels

20 h 45 **Sondage** de rétroaction sur la rencontre

21 h Fin de la rencontre



RÔLE DE TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ



BÂTIR DES PONTS TOUT LE MONDE Y GAGNE

Firme d'impact regroupant près de 40 ressources professionnelles chevronnées et jouissant d'un solide réseau de collaborations, Transfert œuvre principalement dans le secteur minier, industriel, de l'aménagement urbain et des énergies renouvelables.

Son expertise vise à évaluer et, lorsque possible, conjuguer les objectifs d'affaires des entreprises aux attentes et besoins socio-économiques, communautaires et environnementaux des communautés locales et autochtones.



5 bureaux au Québec
et présence en Ontario

Montréal, Estrie, Québec, Abitibi-
Témiscamingue, Saguenay-Lac-Saint-Jean

LE RÔLE DE FACILITATEUR DE TRANSFERT

- Être une personne-ressource neutre
- Animer les rencontres et s'assurer d'un droit de parole équitable
- Bien documenter les questions et les préoccupations citoyennes
- Produire des comptes rendus des échanges et veiller au suivi des questions en suspens



5

RÈGLES D'ENGAGEMENT DE LA RENCONTRE

- ✓ Je prends ma place, toute ma place, mais juste ma place
- ✓ Je débats, oui, mais dans le respect
- ✓ Je prends la parole
- ✓ Je respecte le processus établi



6

INTENTIONS DU CAFÉ RENCONTRE

-  Que vous puissiez **prendre connaissance des étapes réalisées et à venir** pour le projet de minicentrale et **obtenir l'information sur le cheminement habituel et prévu** pour ce type de projet
-  Que vous **participiez à identifier les solutions** en amont des impacts potentiels



7

INTENTIONS DU CAFÉ RENCONTRE

-  Que vous **identifiez les canaux de communication** pour établir et maintenir un dialogue constructif et transparent
-  Que Énergie Matawak puisse **écouter vos idées et propositions**



8



Présentation du projet

Les partenaires

Énergie Matawak est un projet qui sera réalisé sur une base 100 % communautaire. Cela signifie que le projet sera réalisé PAR et POUR le milieu.



Le Conseil des Atikamekw
de Manawan (37,5 %)



La MRC de Matawinie
(37,5 %)



**Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan**

Première nation des
Pekuakamiulnuatsh (25 %)

À propos de Développement PEK

Développement PEK est une corporation sans but lucratif créée pour supporter le concept d'énergie communautaire.

Développement PEK regroupe une équipe de professionnels multidisciplinaires expérimentés qui accompagne efficacement la communauté de Mashteuiatsh, les communautés autochtones et les organisations municipales tout au long des étapes inhérentes à l'acquisition, au développement, à la construction et à l'exploitation de projets issus des énergies renouvelables.



Projet de minicentrale hydroélectrique
Barrage Matawin opéré par Hydro-Québec

11



Le projet



Le projet Énergie
Matawak, c'est :

20 mégawatts de puissance

110 M\$ d'investissement (estimation)

2025 Année prévue de début de la construction

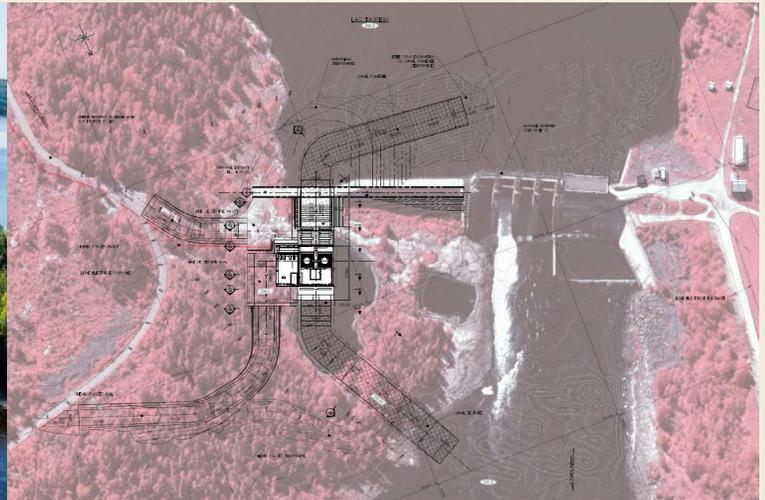
2027 Année prévue de mise en service

Projet de minicentrale hydroélectrique
Barrage Matawin opéré par Hydro-Québec

12



Le projet



Projet de minicentrale hydroélectrique
Barrage Matawin opéré par Hydro-Québec

13



Un potentiel à valoriser

La construction de la minicentrale hydroélectrique s'intégrera au barrage Matawin exploité par Hydro-Québec.

Hydro-Québec favorise le développement de projet d'énergie renouvelable détenus et gérés à 100 % par les communautés. Des discussions sont en cours pour convenir d'un contrat de vente.

Notre projet s'inscrit bien dans le Plan d'action 2035 d'Hydro-Québec qui vise notamment à augmenter la production énergétique du Québec et à améliorer les relations avec les communautés autochtones.

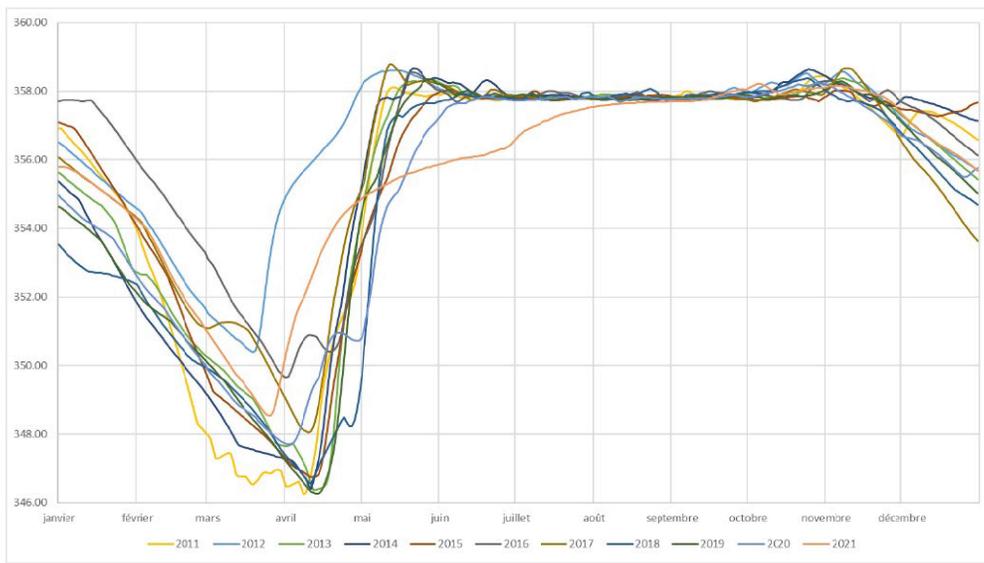


Projet de minicentrale hydroélectrique
Barrage Matawin opéré par Hydro-Québec

14



Niveau d'eau du réservoir Taureau



- Niveau cible en été : 357,85 m (+/- 15cm)
- Vidange à partir de la mi-novembre
- Vidange complétée au début du mois d'avril pour faire face à la crue printanière
- En cas de situations exceptionnelles, ce mode de remplissage peut être modifié pour limiter les risques d'inondation.

Projet de minicentrale hydroélectrique
Barrage Matawin opéré par Hydro-Québec

15



Les avantages

- ✓ Maintien de la gestion actuelle du réservoir du lac Taureau par Hydro-Québec
- ✓ Création d'un partenariat d'affaires entre autochtones et non autochtones
- ✓ Des revenus récurrents pour au moins les 40 prochaines années
- ✓ Création d'emplois et embauche de main-d'œuvre locale
- ✓ Soutien à l'économie régionale



Projet de minicentrale hydroélectrique
Barrage Matawin opéré par Hydro-Québec

16



Information et consultation

Objectifs

- Permettre à la communauté d'accueil de mieux comprendre le projet et ainsi favoriser son acceptabilité.
- Intégrer les connaissances du milieu et de répondre à leurs préoccupations pour minimiser les impacts.
- Maximiser les retombées.
- Bonifier le concept du projet et intégrer, le cas échéant, directement ces modifications à l'étude d'impact.

Conseil des Atikamekw de Manawan

Le déroulement et le nombre de rencontres à réaliser seront déterminés avec la communauté.

Objectifs

- Répondre aux préoccupations que la communauté pourrait avoir en lien avec le projet.
- Informer la communauté des étapes de développement du projet.
- Identifier les pistes de collaboration envisageables dans le cadre du développement du projet.

Échéancier

Mars 2023

Dépôt de l'avis de projet au ministère de l'Environnement, de la Lutte aux Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)

Automne 2023

Réalisation des inventaires environnementaux nécessaires à la réalisation de l'étude d'impacts

Hiver 2024-Printemps 2024

Démarche d'information et de consultation

Automne 2024

Dépôt de l'étude d'impacts

Début 2025

Processus d'évaluation et d'autorisation du projet du MELCCFP

Été 2025

Obtention des autorisations gouvernementales

Automne 2025

Début des travaux de construction

Automne 2027

Mise en service commerciale

Pour nous joindre

Courriel : info@matawak.ca

Téléphone : 418 275-4262

Adresse :

Énergie Matawak S.E.C.

1423 Ouiatchouan

Mashteuiatsh, Québec

G0W 2H0

Site web matawak.ca

- Informations à propos du projet
- Section Actualités
- Appel d'offres
- Contact

Infolettre

- Abonnez-vous au www.matawak.ca/infolettre

Page Facebook

- www.facebook.com/energiematawak

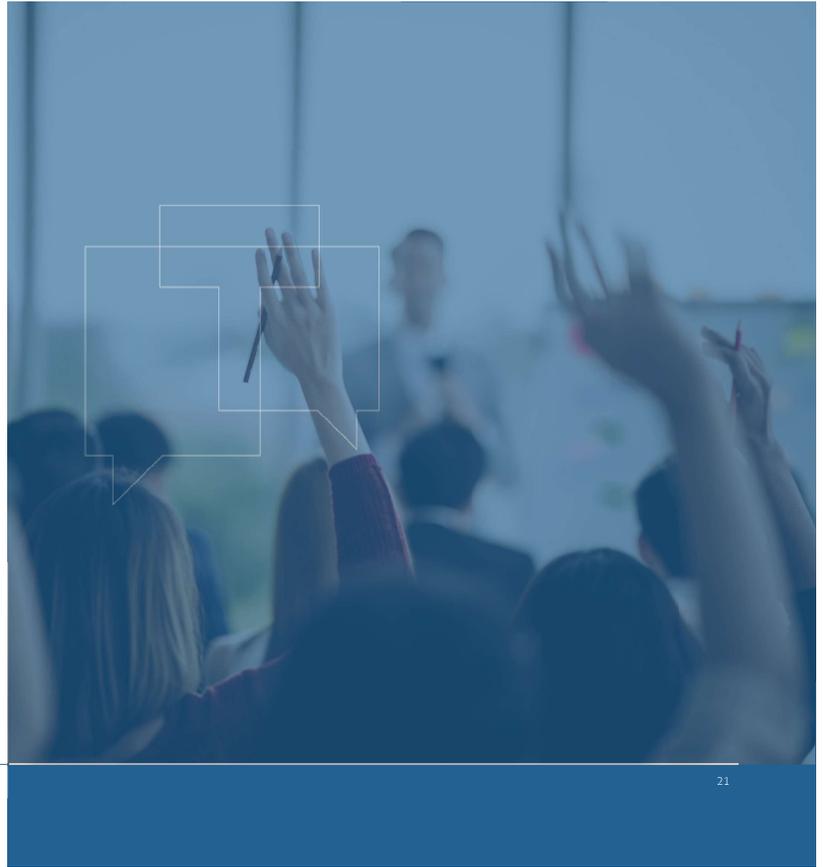
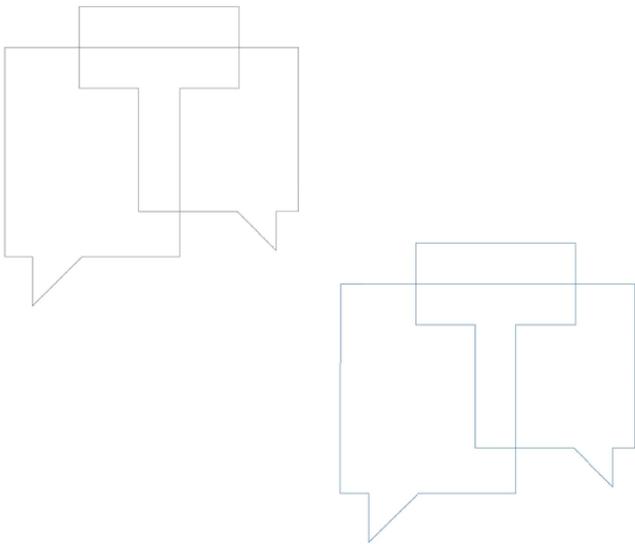
Projet de minicentrale hydroélectrique
Barrage Matawin opéré par Hydro-Québec

19



MERCI

PÉRIODE D'ÉCHANGES



ATELIER PARTICIPATIF

Portrait du territoire et des
sensibilités



OBJECTIF DE L'ATELIER

Documenter le savoir citoyen, les connaissances locales, les sensibilités et dresser le portrait actuel du territoire et de la communauté en rapport avec le projet afin d'en tenir compte dans les phases du projet.



23

DÉROULEMENT

- En équipe, à chacune des tables, nous vous invitons à réaliser deux exercices à l'aide des cartons
- 1) Choisissez d'abord une personne qui prendra les notes sur le carton pendant vos discussions 
 - 2) Chacune des étapes est numérotée et expliquée, passez chacune d'elle une à la fois.
 - 3) Assurez-vous de respecter le temps de parole et les idées de chacun. 



Vous disposez de 30 minutes pour réaliser les deux activités



24

DÉROULEMENT

Partie 1 – Identification des activités et lieux ayant une importance locale



15 minutes

- Identifier sur la carte les activités et lieux à considérer par Énergie Matawak dans la conception des travaux et des activités du projet de minicentrale.
 - Par exemple: point d'intérêt pour la communauté, lieux significatifs, sentiers de marche, endroit de recueillement, sentiers de motoneige, activités sportives, cueillette de champignons, etc.
- Utiliser les crayons et *posts-its* afin d'indiquer clairement le territoire concerné directement sur la carte grand format.



25

DÉROULEMENT

Partie 2 – Partage de vos préoccupations, commentaires et suggestions



15 minutes

- Répondre aux questions suivantes:
 1. Quelles sont vos principales préoccupations en lien avec le projet de minicentrale ?
 2. Indiquez les éléments du projet pour lesquelles vous désireriez plus d'information ou pour lesquels vous avez un plus grand intérêt à obtenir de l'information et contribuer à la réflexion.
 3. Avez-vous des suggestions, à ce stade, pour bonifier le projet ?



26



Prochaines étapes et mot de la fin

Prochaines étapes

Printemps-été 2024

Réalisation des inventaires environnementaux

Avril 2024

Premier atelier thématique sur les enjeux

Mai 2024

Second atelier thématique sur les enjeux

Été 2024

Rédaction de l'étude d'impact

Automne 2024

Dépôt de l'étude d'impacts au MELCCFP

Pour nous joindre

Courriel : info@matawak.ca

Téléphone : 418 275-4262

Adresse :

Énergie Matawak S.E.C.

1462 Ouiatchouan

Mashteuiatsh, Québec

G0W 2H0

Nos outils de communication

Site web matawak.ca

Page Facebook

www.facebook.com/energiematawak

Inscrivez-vous à notre infolettre

(coin inférieur droit du site web

www.matawak.ca)

Projet de minicentrale hydroélectrique
Barrage Matawin opéré par Hydro-Québec

29



PROCHAINES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE



Deux ateliers thématiques à venir

pour élaborer des mesures d'atténuation aux enjeux et préoccupations

Atelier #1 – Avril

Thématiques: raison d'être du projet, infrastructures et environnement

Atelier #2 – Juin

Thématiques: retombées économiques et récréotourisme

POUR PARTICIPER AUX ATELIERS THÉMATIQUES:

Merci de nous confirmer votre intérêt en donnant vos coordonnées à la table d'inscription à la sortie de la salle ou en écrivant à info@matawak.ca